
Discours de la députation de l'administration du district de Soissons (Aisne) qui annonce plusieurs dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de l'administration du district de Soissons (Aisne) qui annonce plusieurs dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 35-36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20175_t1_0035_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023

recevez le serment solennel que nous renouvelons avec transport devant vous sur l'autel de la patrie.

Oui, nous jurons tous de former autour de la Convention un rempart impénétrable de nos corps et de nos cœurs; nous jurons tous de nous transformer en boucliers vivans pour couvrir tous les membres qui la composent et qui sont dignes du poste auguste où le vœu de la Nation les a placés; nous jurons enfin de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la Convention et pour la République que personne ne nous envie l'honneur d'avoir fait ce serment avant nous; tous les Français, tous les patriotes l'ont fait ensemble, et le tiendront de même » (1).

[TREILHARD]. Je demande l'insertion au Bulletin avec mention honorable de l'adresse de cette section qui donne tous les jours les preuves du plus ardent patriotisme. Décrété (2).

62

Les autorités constituées et la société populaire de la commune de Bagnolet, canton de Belleville, district de Franciade, département de Paris, témoignent aux représentants du peuple leur satisfaction de voir encore une fois une trame infernale déjouée, et ses vils auteurs confondus et démasqués.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation.

« Les autorités constituées et la Société populaire de la commune de Bagnolet viennent vous témoigner, Législateurs incorruptibles et fidèles représentants du Peuple, leur satisfaction de voir encore une fois, une trame infernale déjouée et ses vils auteurs confondus et démasqués

Autant la trahison est grande, autant le châtiement doit être prompt; la patience d'un peuple outragé se lasse et elle ne peut se contenir dans ses bornes que quand elle voit que ceux qui l'ont trompé vont subir la peine due à leurs forfaits.

Ici, Législateurs! le peuple sera toujours calme et comment ne le seroit-il point puisqu'il voit le Comité de Salut public promener sans cesse un œil vigilant sur toute la surface de la République et qu'un projet n'est pas plutôt conçu qu'il est déjoué et ses auteurs punis.

(1) C 297, pl. 1015, p. 14. Cette adresse fut arrêtée par l'ass. g^{le} le 30 ventôse, ainsi que le montre la mention qui lui est jointe : « L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du discours présenté par son président pour être prononcé demain à la Convention nationale arrête à l'unanimité et au milieu des applaudissemens, qu'elle adopte, comme étant l'expression fidèle de ses sentimens ». LANGLOIS (présid.), LE CONTE (secrét.), J.N. CALONNE (secrét. par intérim). Reproduite dans Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^é); *Débats*, n^o 552, p. 78-79. A. SOBOL (Les sans-culottes parisiens, p. 775) ne mentionne pas cette adresse.

(2) *Débats*, n^o 548, p. 3; *Mon.*, XX, 14; *C. Eg.*, n^o 581; *Audit. nat.*, n^o 545.

(3) P.V., XXXIV, 15; M.U., XXXVIII, 60; Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^é).

On nous parle d'un Régent! d'un maître! Ces insensés ignorent donc que nous avons juré de vivre libre ou de mourir. Est-ce après avoir reconquis notre liberté achetée aux dépens du sang du peuple que l'on transige ou des républicains ne connoissent d'autres transaction que celle qui sera signée par des peuples libres, c'est-à-dire par un peuple qui agira par sa propre volonté et dont les traités ne seront point intitulés Louis, ou Léopold ou Georges; de pareils intitulés n'appartiennent qu'à des esclaves.

Montagne sainte, lumière de vérité, reste à ton poste; que les représentans d'un peuple libre ne le quittent que quand la France sera purgée de tous les monstres qui la dévorent et que le bonheur et le triomphe de la Patrie ne soient assurés (1).

63

Envoyés par l'administration du district de Soissons, les citoyens Desbordes, Godard et Pourcelle-Laurendeau se présentent à la barre de la Convention, et annoncent qu'ils viennent de déposer à la monnoie 8 800 marcs de matières d'or et d'argent, qui, joints à 40 000 marcs déjà déposés, forment un total d'environ 50 000 marcs d'argenterie, que les six districts du département de l'Aisne ont fournis à la République.

Ils invitent la Convention nationale, au nom de leurs concitoyens à rester à son poste. « Demeurez constamment, disent-ils, sur le sommet de la Montagne, et là, environnés de la confiance publique, dirigez la vengeance nationale contre les conspirateurs, contre les traîtres, sous quelque masque qu'ils se présentent. »

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Envoyés par l'administration du district de Soissons, nous venons de déposer à la Monnaie 8 800 marcs de matière d'or et d'argent, qui jointe à 40 000 marcs déjà déposés forment un total d'environ 50 000 marcs d'argenterie que les 6 districts du département de l'Aisne ont fourni à la République.

Celui de Soissons ne s'est pas borné à enlever au fanatisme ses hochets, à la superstition, ses idoles, convaincus par l'expérience de cinq années de révolution, que le meilleur des prêtres ne valut jamais rien, elle a relégué à 10 lieues des communes qu'ils habitaient, ces hommes que ci-devant l'on appelait curé et dont les principes révolutionnaires ne pouvaient que retarder les progrès de la raison et de la philosophie.

Les vrais Républicains ne sont pas toujours ceux qui débitent de belles phrases et qui ne cessent de vanter les sacrifices qu'ils font pour la chose publique en étalant avec emphase des

(1) C 298, pl. 1032, p. 14. Signé : BODIN (du C. révol.), COURTAULT, SOUCHAL, GRAINDORGE, GOULLIARD, JOS. CHIVAL, BIAURY, POINQUIEU, MÉNÉTRIER, RENARD, WITACHET, LEDREUX.

(2) P.V., XXXIV, 15-16. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^é); *J. Mont.*, n^o 129; *Mon.*, XX, 14; *Débats*, n^o 548, p. 3; *J. Sablier*, n^o 1211; *Batave*, n^o 401; *Mess. soir*, n^o 581.

principes de républicanisme qu'ils ne connurent jamais; nous ne comptons pas avec la patrie quand elle est en péril; les hommes libres, et qui sentent le prix de la liberté, doivent tout lui sacrifier; c'est d'après ces principes, Citoyens représentans, que nous nous conduisons et que nous nous conduirons toujours; nous ne parlons pas beaucoup, nous agissons, nous exécutons vos décrets avec ponctualité, parce qu'ils consolident le bonheur du peuple et qu'ils affermissent la liberté publique.

Représentans fidèles à la cause du peuple, restez constamment sur le sommet de la Montagne, et là environné de la confiance publique dirigez la vengeance nationale contre les conspirateurs, contre les traîtres sous quelque masque qu'ils se présentent, frappez les tous indistinctement, et que la nation entière purgée de ses ennemis, heureuse par votre courage n'ait plus qu'à transmettre vos noms à la postérité, en s'écriant dans ses transports d'allégresse et de reconnaissance: Vive la République! Vive la Montagne! (1).

64

La section du Temple et la société populaire des sans-culottes séante rue de Vendôme, réunies, viennent féliciter les représentans du peuple d'avoir sauvé encore une fois la République, elles assurent que lorsqu'elles apprirent que de faux patriotes prêchoient l'insurrection, elles cherchèrent à découvrir les ennemis qu'elles avoient à combattre. Elles demandent que la Convention reste à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Citoyens législateurs,

La section du Temple, et la Société populaire des sans-culottes, séante rue de Vendôme, réunies, viennent vous féliciter d'avoir sauvé encore une fois la République. Lorsque nous apprîmes que les droits de l'homme avaient été violés, et que de faux patriotes prêchaient ouvertement l'insurrection, nous cherchâmes à découvrir les ennemis que nous avions à combattre, et ces ennemis, nous les vîmes dans les auteurs de cette proposition liberticide. Les scélérats! ils outrageaient et calomniaient le peuple, en le supposant capable de s'insurger pour servir leurs vues ambitieuses et perfides; mais le peuple s'est montré digne de lui-même: un cri général d'indignation s'est élevé contre ces traîtres, et ils ont vu, en frémissant, que si le peuple n'attend pas qu'on lui donne le signal de l'insurrection, quand sa liberté est en péril, des ambitieux et des traîtres le lui donnent en vain, quand cette arme terrible ne peut tourner que contre lui-même.

(1) C 297, pl. 1015, p. 15. Signé: DESBORDES, POURCELLE-LAURENDEAU, GODARD.

(2) P.V., XXXIV, 16. J. Sablier, n° 1211; Ann. patr., n° 445; M.U., 60; Mon., XX, 14; Audit. nat., n° 545; Débats, n° 548, p. 3; C. Eg., n° 581. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t); Mess. soir, n° 581.

Guerre aux tyrans, guerre aux ambitieux, guerre aux intrigants de toute espèce, respect aux mœurs, obéissance aux lois révolutionnaires, dévouement entier à la défense de la représentation nationale, voilà le cri de ralliement de tous les vrais patriotes; il est celui des citoyens de la Section du Temple, et dans les discussions importantes dont ils s'occupent, ils ne cessent de répéter avec la Convention nationale, avec tous les véritables amis de la Liberté: *il faut que la justice et la vertu soient à l'ordre du jour.*

Tels sont les principes qui animent la Section du Temple.

Quant à vous, représentans du peuple, continuez à tenir d'une main ferme, les rênes du gouvernement révolutionnaire; poursuivez les traîtres, démasquez les hypocrites, les intrigants quel que soit le masque dont ils se couvrent; sauvez la République, et vous trouverez dans la section du Temple trois mille patriotes prêts à vous dicter votre sagesse, pour le maintien de la République française une et indivisible» (1).

65

La société populaire de la section de Mutius-Scévola félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et proteste de son entière adhésion au gouvernement révolutionnaire qu'elle vient de donner à la France, et au décret rigoureux, mais juste, rendu dans la séance du 23 ventôse.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Représentans,

En vain les despotes coalisés, en vain les intrigues de toute espèce ont juré la ruine de la République et d'anéantissement de la Liberté: en vain l'or corrupteur de l'infâme ministre de la Cour de Londres, répandu à pleines mains, a acheté des milliers d'esclaves dans l'intérieur de la République, le génie tutélaire de la Liberté qui siège sur cette Montagne redoutable pour tous les tyrans, a tout dévoilé, la plus affreuse des trahisons étoit sur le point d'être mise à exécution, la Montagne, les membres du Comité de Salut public, les patriotes incarcérés par des scélérats, ceux de cette grande Commune, alloient être égorgés: Paris alloit devenir un vaste cimetière, un nouveau tyran alloit monter sur le trône que nous avons élevé à la Liberté, à l'Egalité, divinités chéries que tout véritable français ne cessera d'adorer; mais grâce à votre courage, grâce au zèle, à l'énergie du comité de Salut public cette infâme conspiration est encore avortée, encore une fois vous avez sauvé la République! citoyens Représentans, la Société de Mutius Scaevola, nous députe vers vous pour vous féliciter de vos glorieux travaux, vous

(1) C 299, pl. 1045, p. 27. Signé: LAURENT (présid.); arrêté en ass. glé le 30 vent. II.

(2) P.V., XXXIV, 16. J. Sablier, n° 1211; M.U., XXXVIII, 60; Ann. patr., n° 445; C. Eg., n° 581; Mon., XX, 14; Débats, n° 548, p. 3; Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).